



Bulletin Municipal

« De pierres et d'arbres et d'eau
et la vie autrement »

EDITO

N° 37 – JANVIER 2022

L'année 2021 s'est terminée dans la continuité de l'année 2020, avec cette pandémie qui n'en finit plus. Nous devons, plus que jamais, respecter les gestes barrières, la distanciation sociale et pour ceux qui le souhaitent, ne pas hésiter à se faire vacciner. Cette pandémie va laisser, et laisse déjà des traces, dans les relations sociales. Malheureusement encore cette année la soirée des vœux doit être annulée. Mais votre conseil municipal continue son travail, avec une équipe dynamique et des projets qui s'enchaînent, grâce au travail assidu des commissions.

Mais avant de développer notre activité locale, c'est avec une très grande tristesse, que nous avons appris le 8 décembre 2021, le décès de Jaime Ortega. Je tiens à lui rendre hommage, pour tout le travail qu'il a effectué à mes côtés, pendant douze ans, au sein de notre assemblée. Homme de conviction, de dialogue et de sagesse, il savait plus que quiconque affronter les difficultés avec discernement, et partager sa culture et son expérience. Tous les élus(es) nouveaux et anciens, qui l'ont côtoyé, le reconnaîtront dans ces dires.

Après ce bref témoignage, c'est difficile de revenir à l'actualité municipale. Le dossier concernant l'accessibilité, nous contraint à engager des sommes importantes, pour mettre aux normes les établissements recevant du public. C'est une obligation, imposée par les pouvoirs publics. Le suivi est effectué par la préfecture de la Creuse.

D'autres dossiers nous ont été imposés durant cette année écoulée avec :

- Les lignes directrices de gestion (parcours professionnel des agents).
- Le DICRIM (Document d'information Communal sur les Risques Majeurs) et bientôt le plan communal de sauvegarde.
- Et tout ce qui concerne l'aspect sécuritaire de notre territoire.

Je profite de ces quelques lignes, pour remercier toutes les personnes qui ont participé à la réalisation de ce document, et toutes celles qui œuvrent pour la vie de notre commune.

Je vous souhaite à toutes et à tous une agréable lecture et une excellente année 2022.

Je reste à votre disposition, et je vous renouvelle mes vœux chaleureux et sincères, pour cette nouvelle année, en y associant ceux du conseil municipal et du personnel communal.

Jean Paul BRIGNOLI



COMMISSION COMMUNALE EN CHARGE DES TRAVAUX

Travaux réalisés en 2021

Achat de panneaux routiers mobiles et barrières de sécurité : 2 450,36€
Achat d'un défibrillateur mobile : 1 078,80€
(subvention Groupama : 400,00€)
Maintenance et réparation de l'ancien défibrillateur : 551,03€
Fleurissement du talus de l'église : 279,80€
Travaux pata (voirie point à temps) : 7 826,57€
Achat d'une lame de déneigement : 5 280,00€
(subvention de l'Etat : 1 760,00€)



Achat d'un photocopieur : 4 020,00€
Achat d'une boucle magnétique : 250,61€
(dossier accessibilité pour les malentendants loi 2005)
Installations de poteaux incendie : 6 307,56€ (le Bourg et Pétilat, subvention du département : 1 051,26€)
Mise aux normes électriques du grenier au-dessus de la salle polyvalente : 448,36€
Contrôle sécurité et mise aux normes de la salle polyvalente : 554,27€
Mise aux normes des sanitaires de la salle polyvalente (dossier accessibilité) : 883,28€
Travaux de voirie y compris les travaux d'accessibilité loi 2005 différé par obligation devenus obligatoires : 19 505,76€
(subventionnés sur le montant HT à 40% par l'Etat et 20 % par le département). Ces travaux se décomposent de la façon suivante :
Mairie (parvis + cour arrière) : 7 019,88€
Village de Pétilat : 4 034,44€
Village du Faux : 6 801,74€
Stade (dossier accessibilité) : 1 649,70€

Travaux restant à réaliser et budgétisés en 2021 :

Travaux de couverture de la sacristie.
Aménagement de la cuisine de la salle polyvalente (dossier accessibilité).

Travaux 2022

Le programme des travaux pour l'année 2022 n'est pas à ce jour arrêté. Toutefois, nous continuerons nos investissements sur la voirie et sur le marquage au sol tant en ce qui concerne le réseau routier que le dossier accessibilité, que nous espérons pouvoir finaliser en 2022.

Nous menons des études concomitamment pour la réfection du clocher de l'église et pour l'éclairage extérieur qui mettrait en valeur l'édifice.

Une étude est également menée concernant l'éclairage du stade de façon à adapter l'installation tout en réduisant nos factures.

COMMISSION COMMUNALE NATURE ET PATRIMOINE

Tout au long de l'année 2021, nous avons fait plusieurs sorties sur nos chemins, afin de pouvoir baliser à l'avenir des sentiers de randonnées sur notre commune.

Pour nous rendre sur les sentiers répertoriés, nous sommes allés en reconnaissance sur le terrain. Nous avons d'abord prospecté le secteur de Pétilat. Ensuite nous avons arpenté les alentours du Faux et de La Ruade. Pour terminer notre inventaire, nous sommes allés parcourir les chemins qui sont les plus proches du Bourg.

De même, nous avons travaillé sur les plans. Ainsi, nous avons constaté que quelques chemins n'étaient plus accessibles. La commission va étudier pour certains d'entre eux, leur remise en état.

L'idée qui nous intéresse, serait de baliser la commune sur sa périphérie, et indiquer d'autres petites boucles pour des promenades plus familiales. Nous souhaitons également faire

découvrir notre patrimoine au travers de ces randonnées.

Au début de l'année, nous avons proposé l'achat de récupérateur d'eau de pluie à la population. Cette opération a été un succès, puisque 32 cuves ont été commandées et livrées.

Pour la suite de notre programme, la commission se déplacera dans la commune pour organiser une journée « Nettoyons la nature » prévue le 05 mars 2022, sous réserve des conditions sanitaires.

COMMISSION ANIMATION

Malgré des conditions sanitaires difficiles, certaines manifestations ont été maintenues.

Le 8 Mai 2021 la cérémonie de la victoire mettant fin à la seconde guerre mondiale a eu lieu

Le 19 juin 2021, le tracé de l'Enfer vert jonché d'obstacles, a mis à rude épreuve les performances physiques des participants venus de toute la France.



Parmi les épreuves, le cani-cross a suscité beaucoup d'enthousiasme. Merci à tous les bénévoles qui ont su gérer le parking.



Les 20 et 27 juin 2021, les élections départementales et régionales ont pu se dérouler dans la prudence exigée par le protocole sanitaire.

Le 17 août 2021, la commune de Peyrabout a eu la satisfaction d'accueillir le passage du Tour

du Limousin. La montée Sainte-Feyre/Peyrabout a été propice au classement du meilleur grimpeur.

Le 20 août 2021, un repas de quartier, animé



gracieusement par **Zing Trio** a eu lieu sous la houlette de Florent Cacheleux. Chaque habitant était convié avec son panier garni autour d'un barbecue partagé avec des

tables mises à disposition.



Le 11 novembre avec la fin des restrictions sanitaires, nous avons pu à nouveau réunir les trois communes Sainte-Feyre, La Saunière et Peyrabout pour commémorer l'Armistice de 1918.



Au printemps 2021 la commission animation a aussi participé à l'embellissement du bourg, avec la plantation d'arbustes fleuris sur le talus



de l'église

A souligner que des Ados de la commune Léo et Maxime nous ont aidé dans ces travaux. Nous sommes très fiers de cet engagement spontané de si jeunes peyrabounauds.

Notre ancien photocopieur noir et blanc devenu vétuste et inadapté, a été proposé en don à une association qui a vocation à équiper des établissements scolaires en Afrique.

Malgré la situation sanitaire difficile, nous n'oublions pas les Aînés de la commune. Aussi, la distribution de coffrets gourmands s'est déroulée selon les mêmes modalités qu'en 2020. Il tient à cœur à la municipalité de Peyrabout d'apporter un peu de plaisir dans chacun de leur foyer.



Pour 2022, selon l'état d'urgence sanitaire, nous prévoyons :

L'opération « Nettoyons la nature » le 5 mars.
Une marche de nuit organisée par le club des marcheurs d'Ahun le 11 août (intitulée randonnée au clair de lune).
Et peut-être une fête des voisins ?
Les vœux de la municipalité étant annulés pour motif sanitaire

COMMISSION SECURITE

La sécurité incendie sur notre commune, a été remise à jour. Une vérification des travaux a eu lieu mi-novembre, par le Lieutenant Lavedrine du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Creuse. Les puisards du bourg et de Pétilat testés et jugés inopérants ont été remplacés par des bornes incendie.



Une convention concernant la défense incendie a été signée entre la mairie, le SDIS 23 et Valérie et Laurent Desbiolles (le Faux). Elle permet d'utiliser leur étang pour pallier au manque d'eau en cas d'incendie. Sachant que la même convention avait été signée en 2020 avec Rémi Rapissat, pour l'étang situé à

proximité du stade.

Pour le bien-être et la sécurité de la population le défibrillateur (DAE) situé dans l'entrée de l'appartement de la commune a été révisé.

Nous avons procédé à l'achat d'un nouveau défibrillateur avec un contrat de maintenance. Celui-ci est destiné aux associations de la commune, et tout ce qui concerne l'évènementiel. Sachant que sur tous les stades il y a l'obligation de mettre à disposition ce type de matériel. Une formation, a eu lieu le samedi 27 novembre assurée par Didier Tourteau et Rémy Robin, afin d'optimiser au mieux l'utilisation de ces appareils.



Cette formation a permis à certaines personnes, de revoir ou d'apprendre les premiers gestes de secourisme ainsi que la pose et l'utilisation des défibrillateurs.

Pour la sécurité des habitants de la commune, nous avons invité Mr Dubreuil (Délégué Départemental de la Sécurité Routière) lors d'une réunion de la commission, afin de nous orienter sur les meilleurs choix concernant la vitesse excessive dans la traversée du bourg (D3) suite à la demande des riverains. A l'issue de ce rendez-vous, une délégation de six élus s'est déplacée dans le village de Colondannes pour voir leurs aménagements. Il a été aussi décidé la mise en place de 2 radars pédagogiques pour avoir un diagnostic. Il s'agit de mesurer de manière objective les excès et d'y apporter une réponse adaptée. A savoir que ces 2 appareils ont été prêtés gracieusement par la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret. La commission remercie Michel Tixier pour l'aide précieuse apportée lors de l'installation de ces deux radars.



Sur demande de la Préfecture un dossier d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) a dû être créé. Il est disponible en consultation à la mairie.

Un document simplifié de bonne conduite est joint à ce bulletin municipal.

Point à venir :

La Commission sécurité étudie un projet d'achat groupé d'extincteurs, afin d'équiper vos foyers. Une proposition de prix vous sera faite avec coupon-réponse durant le 1er trimestre 2022, sur le même principe que les récupérateurs d'eau.

Nous restons à l'écoute de toutes vos propositions concernant la sécurité.

Soyons vigilant, la sécurité reste l'affaire de tous.

COMMISSION SIGNALISATION

Comme Peyrabout avait déjà nommé ses rues, la commission signalisation souhaite faire la même chose pour chaque village :

La Ruade : les maisons sont situées de part et d'autre de la route principale. Cette route sera la « **route de la ruade** ».

Le Faux : du fait de son orientation, le village bénéficie d'un taux d'ensoleillement plus élevé et d'un climat assez tempéré. C'est le village des arbres fruitiers : cerisiers, noyers, châtaigniers, pommiers y prospèrent. D'ailleurs, autrefois la plupart des habitants de la commune possédaient un lopin de terre sur ce hameau pour récolter des fruits et des châtaignes à la saison. Le village était surnommé « le Grenier de Peyrabout ». D'où l'idée d'appeler la route principale « **route du grenier** » et les deux autres rues « **impasse des cerisiers** » et « **chemin des châtaigniers** ».

Il existe aussi une source qui maintient en permanence un chemin en eau. Ce chemin sera le « **chemin du gué** ».

En continuant la balade vers le bas du village, on découvre une fontaine et un lavoir. On remarque plusieurs puits près des maisons. Ce

sera le « **chemin des fontaines** ».

Les forestiers ont la chance de circuler sur une piste de retournement. D'où le nom de « **chemin forestier** ».

C'est par le « **chemin de traverse** » que se rejoignent les deux principales routes.

Pétillat : c'est le village qui domine la commune. Il est organisé autour de deux axes principaux qui se coupent au carrefour de « l'ancienne **Chapelle Saint Nicolas** ». Une des routes mène à un plateau, le signal de la Garde (689m) point culminant de la commune. Par cette route, on accède à un chemin très emprunté par les marcheurs pour contempler le panorama. Autrefois, de ce lieu, on surveillait les allées et venues autour du village. Ce sera la « **route de la garde** ».

Pétillat était riche d'une scierie. Elle était située sur la route perpendiculaire à la route de la garde. Elle fut démontée en 1962. Cette route sera donc la « **route de la scierie** ».

Pétillat était aussi le village du commerce. Deux fois par semaine, le mercredi et le samedi, des commerçants se réunissaient dans le bar du village. Chacun venait alors à la ville pour faire son marché. La rue où était située ce bar sera donc nommée « **rue de la ville** ».

Pétillat s'est aussi le goût des fleurs. Il existe un discret chemin bordé de rosiers, hortensias et rhododendrons qui mène à un gîte de vacances. On l'appellera le « **chemin fleuri** ».

La commission signalisation envisage aussi l'achat de panneaux de signalisations à la fois routière (directionnels) et touristique (type totem).

COMMISSION NUMERIQUE

La « Commission Contre l'isolement Numérique » change de nom. Elle devient la « Commission Numérique ».

Cette commission a pour but d'aider les personnes qui ressentent le besoin de se former ou de se perfectionner aux nouvelles technologies. En effet depuis quelques années, de plus en plus de démarches administratives ne peuvent s'effectuer qu'en passant par internet. Les guichets ferment et le plus souvent les échanges se font de manière numérique. Notre société doit donc s'adapter. Nous avons

donc créé un questionnaire que nous avons distribué sous forme de coupon réponse à l'ensemble des habitants de la commune, afin de recenser leurs besoins.

Une réunion publique a ensuite été organisée à la salle polyvalente de Peyrabout où nous avons pu échanger tous ensemble. Cette réunion a été un franc succès et, au vu des besoins de chacun, nous avons opté pour une aide, sous la forme de « chèques numériques » valables dans plusieurs établissements pouvant former du public.

Nous avons contacté la Quincaillerie Numérique de Guéret, cette dernière étant l'établissement le plus proche. Ils nous ont proposé de venir exposer leurs méthodes de travail ainsi que les différents modules de formations dont ils disposent.



Une deuxième réunion publique a donc été organisée en présence d'un représentant de la Quincaillerie Numérique. Il est venu entendre nos besoins, afin de déterminer si le projet pouvait aboutir, et le résultat est plus que positif.

En effet, ce dernier a accepté de former les personnes présentes. Encore mieux, les différents modules de formation pourront se dérouler à la salle polyvalente de Peyrabout, ce qui est un avantage indéniable, limitant les déplacements.

Les formations devraient démarrer en début d'année si la situation sanitaire nous le permet. Nous avons également évoqué lors d'une des réunions publiques le fait de pouvoir aider occasionnellement les personnes qui se retrouvent « bloquées » avec leur matériel. N'hésitez pas à contacter la mairie, pour avoir plus de renseignements.

VOTRE AVIS NOUS INTERESSE

Toutes remarques et/ou suggestions sont les bienvenues.

Vous pouvez participer à ce journal en soumettant des articles, des photographies ou tout simplement des idées de rubriques.

N'hésitez pas à vous présenter en mairie, aux heures d'ouverture, ou prendre contact par téléphone 05 55 81 10 60 ou par Mail (mairie.peyrabout@wanadoo.fr).

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET



Adduction eau potable

Au 1er janvier 2020, la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret s'est vu transférer les compétences relatives à l'eau potable, à l'assainissement collectif et à la gestion des eaux pluviales urbaines. Un transfert de compétence obligatoire dans le cadre de l'application de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015, modifiée par la loi du 3 août 2018 dite "loi Ferrand-Fesnaud".

Ce nouveau service communautaire, en place depuis début janvier 2020, s'est substitué aux communes et aux syndicats qui exerçaient antérieurement cette compétence en propre (régie communale, ou syndicale) ou dans le cadre d'une délégation de service public (DSP).

Harmonisation des prix de l'eau

Sur l'ensemble des 25 communes il y a une forte disparité des prix de l'eau (65% d'écart entre l'eau la moins chère et l'eau la plus chère). Notre commune se situant autour du prix médian. L'harmonisation des prix est prévue à partir de 2023 sur une période de 10 années. Sachant que pour 2022, il n'y aura aucune augmentation.

D'où vient mon eau ? Une fois par an, une fiche info décrivant les caractéristiques de votre eau de consommation est envoyée avec votre facture. C'est sur ces documents que vous trouverez le nom du réservoir dont votre résidence dépend. La fiche info qui accompagne votre facture est rédigée par l'Agence Régionale de Santé. Elle a été créée pour vous informer une fois par an sur la qualité sanitaire de l'eau que vous consommez et synthétise les contrôles réalisés dans l'année précédente.

Appelez l'Agglo au : 05 55 41 04 48 et demandez le service eaux et assainissement.

Il existe également 2 adresses mails :

pour toute question concernant votre abonnement, votre facturation, écrivez- nous à usagers-service.eaux@agglo-grandgueret.fr

pour tout ce qui est d'ordre technique (fuite, branchement...), envoyez votre demande à service.eaux@agglo-grandgueret.fr

SDEC

Le Syndicat Départemental des Energies de la Creuse (SDEC) est un établissement public qui regroupe toutes les communes et toutes les communautés de communes du département. Chaque collectivité est représentée dans les douze secteurs d'énergie qui désignent les 62 délégués au comité syndical.

Propriétaire des 10 000 km de réseaux basse et moyenne tension, le SDEC est maître d'ouvrage des travaux réalisés sur la basse tension. L'entreprise ENEDIS est concessionnaire du syndicat (avec un nouveau contrat signé l'an dernier pour 35 ans) et exploite pour notre compte le réseau. Dix millions d'euros de travaux sont ainsi réalisés tous les ans (renforcements, sécurisations, extensions et enfouissements) avec un marché confié à 5 entreprises creusoises.

Le SDEC accompagne également les communes sur les projets d'éclairage public et la transition énergétique (énergie bois plaquettes ou granulés, géothermie...) en organisant diagnostics et étude de faisabilité en accompagnant les démarches administratives et en subventionnant les projets.

Dans la continuité de son activité Espace-Info-Energie propose des conseils neutres, gratuits et indépendants aux particuliers. Le SDEC était porteur en 2021, avec le CPIE de Pays Creusois, de la plateforme pour la rénovation énergétique RENOV23 dans une dynamique départementale avec les EPCI. Le SDEC avec le CPIE et le GIP Creuse Habitat souhaitent conforter cette démarche sur 2022-2023 (contact direct : 05 55 51 03 39).

Le SDEC s'intéresse aussi à l'évolution du schéma départemental d'adduction en eau potable et pourrait, si les opérateurs le souhaitent, être porteur d'une compétence optionnelle afin de réaliser les interconnexions entre les réseaux et rechercher de nouvelles sources de production.

Retrouvez toutes les informations sur www.sdec23.fr

SDIC 23

Le S.D.I.C, syndicat qui a pour but l'informatisation des mairies, a mis en place plusieurs outils afin d'améliorer le travail des secrétaires de mairie, des maires et de leurs adjoints.

Des formations payantes sont ainsi organisées, afin que le personnel des mairies, affiliées au syndicat, puisse se sentir plus à l'aise avec les différents outils informatiques mis à leur disposition. Elles sont présentées en différents modules :

- PAYE\D.S.N
- COMPTA\IMMOBILISATIONS
- ETAT-CIVIL\FACTURATIONS ...

Un outil de création de site web qui tourne sous la plateforme NEOPSE est proposé et des formations sous forme de visioconférence seront organisées.

Le syndicat étant affilié au centre de gestion il est chargé de mettre en place la D.S.N (Déclaration Sociale Nominative) qui sert à la transmission des données afin que l'employeur puisse payer les cotisations aux différents organismes sociaux. La D.S.N doit entrer en vigueur chez les employeurs de la fonction publique au 1^{er} janvier 2022 maximum.

EVOLIS 23

La collecte des déchets,
les bons gestes

Sortir les bacs la veille au soir et le bon jour

C'est la base, pour que vos bacs soient collectés, **vous devez les sortir la veille au soir du jour de collecte**, car les collectes commencent très tôt le matin et surtout, elles ne passent pas forcément à heure fixe.

Les jours de collecte 2022 seront consultables sur le site web début 2022, avec les calendriers associés à télécharger. Dans la plupart des cas, les jours restent identiques à 2021 (si la collecte était le lundi des semaines impaires, elle reste le lundi des semaines impaires).

Si vos jours changent, vous recevrez le calendrier directement dans votre boîte aux lettres.



Ligne Info Déchets
05 55 89 86 06 - relationusagers@evolis23.fr
www.evolis23.fr

evolis23
MAIRIE DE TROUVILLE

Sortir les bacs remplis (mais sans débord)

Une levée est comptabilisée à chaque fois que votre bac est collecté. Pour optimiser votre utilisation du service et payer le minimum de levées, **ne sortez votre bac que quand il est plein !** Rentrez-le ensuite pour éviter qu'il ne soit collecté pour rien.

Impossible de rentrer les bacs, comment éviter qu'ils ne soient collectés à chaque fois ?

Si vous êtes dans l'incapacité de rentrer votre bac, vous pouvez y installer un cadenas. Dans ce cas, attention, pour qu'il soit collecté, il faut enlever le cadenas et la chaîne du bac ! Si la chaîne et/ou le cadenas sont présents sur le bac (fixés ou attachés à la poignée par exemple), le bac ne sera pas vidé par la collecte.

www.evolis23.fr/teomi/installer-un-cadenas-sur-son-bac/

En cas de débords, comment faire ?

Vous pouvez vous rendre, au besoin, aux contenants collectifs les plus proches de chez vous, avec votre carte d'accès Evolis 23. Choisissez bien le tambour en fonction de la capacité du sac que vous souhaitez y déposer (n'utilisez pas le tambour de 80L pour un sac de 30L par exemple et inversement...).

Et si votre bac n'est pas dimensionné correctement pour votre usage, vous pouvez aussi demander un changement de volume de bac, directement auprès de la Ligne Info Déchets par mail ou via le site internet.

www.evolis23.fr/les-colonnes-enterrees-queret/contenants-collectifs-territoire/

www.evolis23.fr/changement-de-volume-de-bacs/

Ne pas percer la carte Evolis 23

Pour ne pas prendre le risque de la perdre, certains usagers prennent l'initiative d'y faire un



trou pour l'accrocher à un porte clé. Cela rend malheureusement la carte totalement inutilisable. En effet, la carte est composée d'un circuit imprimé placé sur l'intégralité de la surface.

Alors, pour pouvoir passer de longues et belles années avec votre carte, utilisez plutôt un porte-carte...

Retrouvez l'ensemble des démarches en lignes sur :

www.evolis23.fr/outils-pratiques

QUEST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR?

Le **risque majeur**, c'est une menace directe sur l'homme, sur les biens et sur l'environnement. Un risque majeur se distingue d'un simple accident par l'ampleur des moyens organisationnels, humains et techniques à mettre en œuvre pour assurer la protection de la population.

La commune est principalement exposée aux risques majeurs suivants :

- > Tempête chute de neige
- > Risque sismique
- > Radon

Numéro téléphone utile :

Pompier : 18 ou 112

Gendarmerie: 17

Samu: 15

Mairie : 05 55 81 10 60

Préfecture : 05 55 51 59 00

Urgence Eau : 06 17 12 99 89

Urgence Electricité : 09 72 67 50 23



DICRIM SIMPLIFIÉ

DOCUMENT

COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

A conserver

Nota: version complète du DICRIM disponible en Mairie ou sur le futur site internet de la commune.

INFOS COMMUNALES OU LA VIE DE LA COMMUNE COMME ELLE VA

Recensement de la population 2022

Cette année le recensement se déroule dans notre commune du 20 janvier au 19 février.

A QUOI CA SERT ?

Connaître la population française

Savoir combien de personnes vivent en France, établir la population officielle de chaque commune, connaître les caractéristiques de la population (âge, profession, lieu de travail, conditions de logement, école.....).

Définir les moyens de fonctionnement des communes

De ces chiffres découle la participation de l'état au budget des communes.

Prendre des décisions adaptées pour la collectivité

Les statistiques issues du recensement aident à définir les politiques publiques nationales et au niveau local permettent de prévoir les besoins en équipement collectif (écoles, hôpitaux, transports....).

Quelques chiffres

Au recensement de 1836 Peyrabout comptait 503 âmes pour tomber en 1968 à 111 habitants contre 158 voici 6 ans.

Nouveauté pour ce recensement :

Possibilité de répondre au questionnaire par saisie directe sur votre ordinateur (confidentialité totale) ou remise du questionnaire papier à l'agent recenseur.



L'agent recenseur recruté par notre mairie qui n'est autre que notre secrétaire de mairie, Laurence Cousseiroux, se présentera chez vous munie de sa carte officielle. Merci de lui

réserver le meilleur accueil.

L'Etat Civil



- Nouveaux habitants

Pétillat :

Laura Petiot et Hugues Leyrat

Le Faux :

Chantal et Philippe Boyer

- Mariages :

Eva Nirlo et Stéphanie Olivet le 12 juin 2021

- Décès :

Monsieur André Conort le 16 janvier 2021

Monsieur Pierre Guyonnet le 26 avril 2021

Monsieur Jaime Ortega le 08 décembre 2021

Activités commerciales, artisanales, libérales et agricoles

- AOUDJANE Eric « ELERIC » au Faux : Electricité Générale – Dépannage 7/7,

- LACROUX Karine au Faux : assistante maternelle,

- BOUEYRE Alexandre au bourg : infirmier, 06.65.34.36.89,

- BORD Céline à Pétillat : infirmière : 06.65.34.36.89,

- LAUMOSNE Elise « PEPITELA » au bourg : création et vente de bijoux,

- SPRAGUE Martin au bourg : travaux de maçonnerie,

- EARL RONZEAUD au bourg : élevage bovin,

- GAEC CAILLAUD au bourg : élevage bovin.

- DEBROSSE Eric à Pétillat « CREUSE CAFE » distributeur de boissons,

- FRAISSE Pascal à Pétillat « CYCLINOV » fabricant de cycles et accessoires,

- DIABONE Christian au Faux : apiculteur « LA REINE DE PIQUE ».

Colombarium



Le Colombarium de notre commune dispose de niches libres pour accueillir les urnes cinéraires.

Pour obtenir une concession vous êtes invité à en faire la demande à la mairie. Chaque emplacement est concédé pour une durée de 30 ans (durée pouvant être renouvelée).

La contribution est de 600 euros.

Extincteurs

Dans chaque village, un extincteur, libre d'accès, est en cas d'urgence à la disposition des habitants :

- Le Faux, chez Didier Roger,
- La Ruade, à la fontaine proche du lavoir,
- Pétillet, chez Paulette Bord,
- Le Bourg, dans le hall d'entrée du logement communal.

Défibrillateur

En cas de nécessité, un défibrillateur est disponible dans le hall d'entrée du logement communal, à côté de la mairie.

La municipalité s'est dotée d'un deuxième défibrillateur destiné aux associations et à tout ce qui concerne l'évènementiel.

C'EST TOUJOURS BON A SAVOIR

Carte Grise et Permis de Conduire

« Je peux désormais effectuer mes demandes liées au certificat d'immatriculation et permis de conduire sans me rendre au guichet d'une préfecture.

Je me rends sur : <https://ants.gouv.fr> et je suis les étapes proposées.

Je crée un compte usager ou me connecte à mon compte s'il existe déjà. Je pourrai ainsi suivre l'état d'avancement de ma demande. Je peux utiliser France Connect, solution sécurisée proposée par l'Etat pour simplifier la connexion aux différents services en ligne.

En cas de perte, ma déclaration s'effectue directement en ligne. En cas de vol, je dois le déclarer au préalable à la gendarmerie. Je peux être accompagné par le médiateur du point numérique en préfecture ».

Pour toute information :
www.demarches.interieur.gouv.fr

Carte d'identité

A compter du 15 mars 2017, les demandes de cartes d'identité ne peuvent plus être déposées à la mairie de Peyrabout mais dans une commune équipée du dispositif de recueil. Les communes les plus proches sont : Ahun, Guéret.

Les usagers peuvent choisir de remplir en ligne une demande de carte d'identité : (<https://passeport.ants.gouv.fr>), avant de se présenter au guichet afin de gagner du temps. **Il est toutefois conseillé de prendre rendez-vous avant de s'y rendre.**

CARTE D'IDENTITÉ DE PLUS DE 10 ANS, ATTENTION TOUS LES PAYS NE L'ACCEPTENT PAS !

DÉLIVRÉE APRÈS LE 1^{ER} JANVIER 2014

✓ La durée de validité est de **15 ans** pour les personnes majeures.

DÉLIVRÉE ENTRE LE 2 JANVIER 2004 ET LE 31 DÉCEMBRE 2013

La durée de validité passe de 10 à 15 ans, votre carte est donc **encore valable 5 ans après la date d'expiration inscrite.**

✓ De nombreux pays **acceptent un titre d'identité en apparence périmé** :
Andorre, Bulgarie, Croatie, Grèce, Hongrie, Lettonie, Malte, Monaco, Monténégro, République tchèque, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Suisse, Tunisie¹, Turquie, Luxembourg

✗ **Mais d'autres non**, comme par exemple :
 BELGIQUE NORVÈGE

➔ Il est donc fortement recommandé aux voyageurs de **vérifier la position du pays** dans lequel ils envisagent de se rendre.

La liste des pays et de leur position sur la question est notamment disponible sur le site du ministère des affaires étrangères (diplomatie.gouv.fr).

➔ Vous pouvez demander le **renouvellement anticipé** de votre carte d'identité en apparence périmée, à condition de justifier de votre intention de voyage² et de ne pas être titulaire d'un passeport valide.

Recensement journée défense et citoyenneté



Cette démarche doit s'effectuer le mois du 16ème anniversaire et dans les trois mois suivants à la mairie de leur domicile ou sur le site internet : <http://www.mon-service-public.fr>.

Depuis le 23 novembre 2020, il est possible de réaliser sa JDC en ligne. Pour cela, les jeunes devront disposer d'un compte personnel sur le site majdc.fr

Pour toute question contacter : jerome.bardel@intradef.gouv.fr

Brûlage des déchets verts Interdiction



Agardom

Un service d'Aide et d'accompagnement à domicile

Notre Objectif : permettre aux personnes âgées, handicapées ou malades, de pouvoir rester à leur domicile dans des conditions optimales, grâce à une offre de services de qualité.

Agardom – Esplanade Charles de Gaulle
23200 Aubusson – 05 55 83 35 00 – agardom@agardom.fr

Prenons Date pour 2022

- 5 mars : opération nettoignons la nature,
- 10 et 24 avril : Elections Présidentielles,
- 17 avril : Pâques des enfants,
- 8 mai : commémoration armistice de 1945,
- 12 et 19 juin : Elections Législatives,
- 18 juin : l'Enfer vert au stade de Peyrabout,
- 23 juillet : messe à Peyrabout (Sainte Madeleine),
- 11 août : marche de nuit (jeudi) « randonnée au clair de lune »,
- 25 septembre : vide grenier
- 11 novembre : commémoration armistice de 1918,

VACCINATION

LE SAVIEZ VOUS ?

Si Pasteur reste dans l'imaginaire collectif le père de la vaccination, c'est le médecin anglais Edward Jenner qui, le premier, remarque l'absence de forme grave de variole chez les fermières d'un village.

Ces femmes sont en contact avec un virus cousin de celui de la variole « la vaccine » responsable de maladies graves uniquement chez les bovins.

En 1796, loin des règles éthiques d'aujourd'hui, Edward Jenner inocule du pus provenant de la main d'une fermière qui avait la vaccine dans les bras d'un garçon de 8 ans. Trois semaines plus tard, cet enfant mis en contact avec la variole ne réagit pas. Le vaccin est né.

C'est en 1885 que PASTEUR explique le phénomène et met en place le premier vaccin (du nom de vaccine) contre la rage grâce au petit Joseph Meister.

En 1902, le vaccin contre la variole devient obligatoire. Cette première obligation vaccinale suscite une opposition virulente avec des arguments proche de ceux qu'on entend aujourd'hui : danger d'injecter des produits issus d'animaux, atteinte aux libertés individuelles, motifs religieux. Pourtant, aujourd'hui, grâce au vaccin, la variole est éradiquée.

Nuisances et respect d'autrui

Quelle que soit la nature des nuisances, (sonores, visuelles ou olfactives) elles sont considérées comme un trouble anormal du voisinage, à partir du moment où elles sont nuisibles et perturbent le bien-être de chacun (Art R1334, R1336 et R1422 du code de la santé publique ainsi que l'article L1312 du code de l'environnement).

Il appartient donc à tout un chacun de respecter la vie d'autrui. La première solution consistant d'abord à établir un dialogue avec ses proches, et rechercher des solutions.

C'est ainsi qu'il en va de la quiétude de nos villages.

ENTENTE SPORTIVE PEYRABOUT LA SAUNIÈRE

2021, Une reprise à tâtons



L'Entente Sportive Peyrabout-La Saunière s'inscrit toujours dans le projet qui l'a vu renaître en 2019 pour sa troisième saison, grâce à ses succès pendant les saisons 2019 et 2020. Pour rappel, en 2019 nous étions classés en fin de saison 5ème et en 2020 nous avons fini la saison 1^{er} du championnat. Toutefois, nous n'avons pas été promu en raison du gel du championnat pour cause de Covid. Pour 2021 nous avons dès la reprise accueilli 7 nouveaux joueurs. Dans le même temps nous avons déploré 3 départs, motivés par une autre



pratique sportive. L'équipe dirigeante quant à elle n'a guère changé. Nous avons toujours les mêmes passionnés qui nous offrent de leur temps et de leurs idées pour conduire notre modeste association. De nouvelles recrues, mais une ambition identique qui année après année se confirme. Nous avons pour projet de jouer pour la montée. Cet objectif est réaliste avec les forces que nous constituons. Nos résultats actuels confirme l'ambition annoncée tant nous déployons un jeu athlétique et une force collective sereine.

2021, Désenchantement sanitaire.

La reprise du championnat s'est faite dans la contrainte des protocoles sanitaires qui constituent dorénavant nos quotidiens. Nous mesurons avec plus d'acuité l'impact de cette maladie sur nos vies. Sur le plan de l'animation et du maintien du lien social nous constatons une certaine désertion du public selon que l'actualité sanitaire appelle à de la prudence ou à la sérénité. Par ailleurs, les consignes des autorités sanitaires ne nous ont pas permis d'organiser des manifestations extra sportives alors qu'elles sont notre source principale de financement. Ces manifestations, vous le savez sont le moyen de nous retrouver hors le sport pour partager des moments de vie.

C'est aujourd'hui une source d'inquiétude supplémentaire pour la comptabilité de l'association qui n'enregistre que très peu de recettes. Il n'en demeure pas moins que la générosité de quelques acteurs économiques locaux nous aide à tenir le cap sans grever notre budget, mais jusqu'à quand ?



Mairie de Peyrabout /Mairie de La Saunière...

Nous tenons ici à leur adresser nos remerciements pour la confiance qu'ils nous font.

Nous suivons assidûment les préconisations de l'autorité de tutelle et espérons pouvoir reprendre très vite nos activités culturelles et sportives pour à nouveau vous accueillir quand ce bouclier sanitaire sera définitivement levé. L'année 2021 s'achève avec la même incertitude que 2020. Nous avons que très peu de visibilité sur l'avenir, cela sape naturellement la motivation et la confiance des uns et des autres.

Pour l'heure, sans capacité à nous projeter à la fin de la saison comme en 2020 ; nous vous invitons à savourer comme nous, le fait que l'ESPS est bel et bien, **championne d'automne** dans sa poule.

Ce classement confirme que le groupe que nous avons gère bien ses confrontations. L'équipe n'a perdu qu'un seul match et conserve une dynamique conquérante. Dirigeants et joueurs ont l'ambition de maintenir leurs efforts, pour atteindre l'objectif de la montée. Ce rêve est accessible, si toutes et tous continuons à défendre nos couleurs dans le respect et la bonne humeur, toujours.

La Division 3 exigera également un effectif plus conséquent et des moyens supplémentaires. C'est pourquoi, nous profitons de l'occasion pour lancer un appel à tous les foteux de nos contrées Peyrabout et La Saunière à nous rejoindre pour vivre ensemble notre passion, partager nos rêves, et faire vivre notre territoire.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous une année 2022 de sérénité et de liberté retrouvée. Bonne et heureuse année 2022 et Prenez bons soins de vous.

Christian Diabone

ASSOCIATION « PEYRABOUT EN FÊTE »



Suite à l'accalmie de la crise sanitaire, l'association Peyrabout En Fête c'est de nouveau réunie afin de prévoir et d'organiser ses diverses manifestations.

Nous nous sommes donc relancés avec l'organisation de notre vide grenier, qui se tient chaque année, le dernier dimanche du mois de septembre.

Malgré une météo incertaine la manifestation a été un franc succès et bons nombres d'exposants et d'acheteurs ont répondu présent.



La journée s'est déroulée dans la joie et la bonne humeur ce qui laisse présager qu'une nouvelle édition aura lieu l'année prochaine.



Nous avons ensuite organisé halloween qui s'est déroulé en 2 étapes :

La première étape fut le tour du village par les enfants, qui, après s'être déguisés en monstre



d'halloween, ont sonnés aux portes afin d'effrayer les habitants et leur demander des friandises. A leur retour, un goûter leur a été offert à la salle polyvalente de Peyrabout.

La deuxième étape fut le repas fondu/frites spécial halloween où, malgré les restrictions sanitaires tout le monde a passé une bonne soirée. Beaucoup de compliments ont été fait sur le repas, qui était excellent, et sur la décoration macabre de la salle polyvalente qui était réussie.



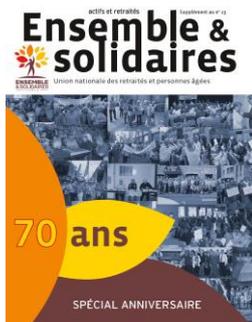
Notre prochaine manifestation devait être le Noël Des Voisins, mais nous avons dû l'annuler car au vu du contexte sanitaire actuel et des restrictions qui se durcissent de plus en plus, nous préférons ne pas faire prendre de risques à qui que ce soit.

Nous remercions également la Mairie de Peyrabout, ainsi que le Département, pour leurs subventions qu'ils ont bien voulu nous accorder.

En espérant vous revoir très bientôt, le Comité des fêtes PEF23 vous souhaite des joyeuses fêtes, et espère que la joie et la santé seront au rendez-vous pour tous.

Thomas Giraud

UNRPA SECTION LEPINAS-PEYRABOUT



Malgré une année 2021 très difficile due à cette pandémie, nous avons réussi à maintenir 52 adhérents.

Deux fidèles adhérents et amis nous ont quitté en début d'année : Mr Patiès et Mr Desseauve. Nous avons une pensée pour eux.

En mai, nous avons repris nos activités par la traditionnelle foire aux plants à Lépinas. En dépit d'un temps très pluvieux, celle-ci a connu un grand succès.

En août, nous avons mis en place une exposition de peinture, à la salle polyvalente de Peyrabout, en partenariat avec une autre association et des privés. Le public a pu découvrir toute une palette de techniques (pastel, aquarelle, acrylique, huile, couteau) dans différents thèmes (paysages, portraits, fleurs).



Le 14 octobre, nous avons organisé une visite à la Tuilerie de Pouligny, au moulin de Piot, moulin de Freteix suivie d'un repas à La Table de mon Grand-Père à Genouillac. Cette journée conviviale, très ensoleillée a été très appréciée par nos adhérents.

Nous vous invitons à venir nous rejoindre afin de poursuivre nos activités dans la bonne humeur et la convivialité.

La Présidente Yvette Suchaud,

ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGRÉÉE



Malgré un calendrier bouleversé en raison de l'actualité sanitaire, conformément aux nouveaux statuts de la fédération

départementale, relatifs à nos ACCA; le renouvellement du bureau de notre association a dû être effectué en totalité.

Composition du nouveau bureau élu pour trois ans :

Président : D. Roumilhac

Vice-président : J-I. Alvez Ferreira

Secrétaire : C. Giraud

Trésorier : C. Auclair

Membres : D. Babay et F. Ricard

Notre association compte actuellement 21 adhérents :

16 sociétaires (-1 par rapport à la saison précédente)

5 dits "étrangers" (également -1)

Bilan saison 2020/2021 :

Lâcher de 36 faisans de tir et de 25 perdreaux sur quatre Week-End.

Plan de chasse aux chevreuils, quota réalisé : 20 animaux prélevés.

Sangliers : 15 "bêtes noires" au tableau de chasse.

Saison satisfaisante concernant les palombes et les bécasses.

Concernant la saison 2021/2022, à ce jour 10 sangliers ont été abattus.

Constat d'une nette régression d'animaux par rapport à la saison précédente, très peu de dégâts ont été enregistrés.

A l'approche de cette nouvelle année 2022, les membres de notre association vous souhaitent de très bonnes fêtes de fin d'année et vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2022. Et surtout, vu les circonstances sanitaires actuelles, prenez soins de vous et des autres...

Daniel Roumilhac

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DE CHASSE AGRÉÉE



Enfin l'année 2021 n'aura pas été meilleure que 2020. Cette année aura été polluée elle aussi par la pandémie et sa kyrielle de restrictions.

Même si la chasse a été moins perturbée qu'en 2020, elle ne s'est pas non plus déroulée dans la sérénité. Les battues grand gibier ont été les plus impactées avec le respect des gestes barrières, les distances de sécurité, ... puisqu'elles rassemblent un certain nombre de chasseurs.

L'année 2021 a été aussi l'année où les chasseurs se sont rassemblés en plusieurs villes de l'hexagone pour défendre les chasses traditionnelles, la chasse dans son ensemble mais aussi la ruralité toute entière. La ruralité est une façon de vivre, je dirai même un art de vivre. Vivre à la ville ou à la campagne est un choix qu'il faut assumer. On ne vit pas pareil en région parisienne ou à Peyrabout. Que chacun laisse l'autre vivre sa vie sans chercher à tout uniformiser.

La chasse est une passion. Le chasseur vit pleinement sa passion au sein même de la nature. C'est aussi un être responsable à qui il faut faire confiance. Il est de ceux qui connaissent le mieux la nature et la biodiversité. Il est de ceux qui sont les plus aptes à préserver cette biodiversité. Il sait très bien qu'il doit préserver à la fois les animaux et leurs habitats.

La chasse est attaquée de toute part avec des arguments le plus souvent falsifiés et erronés. Les idées reçues sont légion et on les utilise à toutes les sauces. Les chasseurs doivent rester soudés plus que jamais et démontrer qu'ils sont des citoyens responsables. Le monde de la chasse n'est pas pour autant un monde de « bisounours où tout le monde il est gentil ». Comme dans tous les regroupements de personnes, il y a malheureusement des irresponsables. Chacun doit faire le ménage

devant sa porte car ce n'est pas le seul fait de la chasse.

L'encadrement, la formation sont des réponses à ces comportements. Les dirigeants d'ACCA et d'AICA, les responsables de battues ont des responsabilités importantes qu'ils doivent assumer de manière ferme. La sécurité et le respect doivent toujours être mis en avant tant dans les paroles que dans les actes. La nature est belle et généreuse. Préservons-la. Cette préservation n'est pas l'apanage des uns ou des autres. Elle est une nécessité pour tous les utilisateurs. Pour la respecter, de grâce respectons-nous les uns les autres et arrêtons les querelles de clocher contreproductives, inefficaces.

La sauvegarde de la nature et de la biodiversité est un problème sérieux qui mérite mieux que des suggestions farfelues et des attaques aussi néfastes que stupides sur les réseaux sociaux.



L'année 2021 touche à sa fin et malheureusement je crains que 2022 ne soit pas beaucoup plus brillante. Les administrateurs de l'AICA et les adhérents se joignent à moi pour vous souhaiter de belles fêtes de fin d'année et vous présenter tous nos vœux pour 2022.

Le président de l'AICA La source de la Gartempe

Jean-Luc Giraud

Un BRIN D'HISTOIRE SUR NOTRE COMMUNE

LES MAÇONS DE LA CREUSE

Jusqu'au début du XX siècle, de toutes les communes de la **Creuse**, beaucoup d'hommes partaient, dès la fin du plus rude hiver, vers les grandes **villes** de **France** ou les grands **chantiers** du **bâtiment** et des **travaux publics**, pour se faire embaucher comme **maçon**, **charpentier**, **couvreur**, **tailleur de pierres etc....**

« **MAÇONS DE LA CREUSE** » est l'expression la plus souvent employée, car la Creuse est le département où ce phénomène migratoire fut, de loin, le plus important.

On trouve déjà traces de maçons de la **Marche** à la fin du **Moyen Âge**, à la **basilique Saint Denis**. Dès le **XVI^e siècle**, ils sont nombreux à migrer.

En 1627, M. de Pompadour, lieutenant général du Limousin, envoie, à la demande de Louis XIII, des maçons creusois travailler à la construction de la **Digue de Richelieu** de la **Rochelle**.

Au XIX siècle, apogée de la « migration maçonnante » qui compte jusqu'à 35 000 hommes.

Ayant atteint son sommet dans la seconde moitié du XIX siècle l'arrivée du chemin de fer favorisant la migration saisonnière. Ce phénomène migratoire déclina au début du XX siècle pour finalement disparaître durant **l'entre-deux-guerres**, époque à laquelle nombre d'émigrations creusoises devinrent définitives.

Les origines économiques

La Creuse, terre vallonnée, accidentée, **granitique**, acide et peu fertile, manque de ressources naturelles et de terres riches pour **l'agriculture**. De nombreuses familles vivent sur des petites exploitations agricoles qui ne leur permettent pas de subsister. Ainsi, certains Creusois doivent quitter leur terre natale pour servir de main-d'œuvre sur les grands chantiers de construction, principalement dans les régions de **Paris** et de **Lyon**.

Les conséquences sociales et politiques

Alors que la Creuse, faute de matières premières et de capitaux, reste un département à vocation essentiellement paysanne, il se développe au sein des populations un esprit politique contestataire. En effet les conditions de travail sur les chantiers sont particulièrement difficiles, ce qui conduit, bien souvent, les maçons de la Creuse, à se syndiquer afin d'obtenir des conditions de travail acceptables.

Les maçons de retour au pays incitent souvent leurs enfants à suivre une instruction alors que la tradition et les besoins économiques, les orientent plutôt vers le travail à la ferme dès leur plus jeune âge.

Les conséquences démographiques

Par ailleurs, initialement temporaire de mars à novembre (à cause du gel et de la neige, les grands chantiers de construction s'arrêtaient durant l'hiver) l'émigration devint souvent définitive au début du XX siècle, ce qui favorisa le dépeuplement de la Creuse qui perdit la moitié de sa population entre 1850 et 1950.

Le voyage

Le maçon était tenu de faire viser sur son **livret ouvrier** son dernier congé par le maire ou son adjoint, et de faire indiquer le lieu où il se proposait de se rendre. Tout maçon qui voyageait sans être muni d'un livret ainsi visé était réputé **vagabond** et pouvait être arrêté et puni comme tel. Environ la moitié des maçons de la Creuse se dirigeaient vers la **région parisienne** et les autres départements périphériques comme la **Marne** et **l'Aisne**. La majorité des autres, surtout du sud de Creuse allaient travailler à l'est vers **Lyon** et **Saint-Étienne**.

Une quête d'instruction

A Paris les migrants sont l'objet de moqueries et sont tournés en dérision pour leur costume. A cela s'ajoute l'absence généralisée d'instruction. C'est par l'instruction que les migrants gagnent une

meilleure considération. Ces derniers ont, en effet, pris conscience de la nécessité de s'instruire pour espérer une ascension professionnelle. L'instruction facilite l'intégration aux mentalités urbaines et permet, en outre, un meilleur contrôle de l'exploitation familiale par le biais de relations épistolaires plus régulières. Ainsi certains maçons, après leur journée de travail, viennent apprendre à lire, écrire et compter dans des écoles mutuelles ouvertes par la ville de Paris. Au pays on constate une fréquentation saisonnière de l'école qui varie en fonction de la présence ou non du migrant.



Sous-la Monarchie de juillet, l'enfant quitte souvent l'école pour participer aux travaux agricoles, pendant l'exil de son père.

L'impact de la migration sur l'économie des campagnes creusoises

Les salaires perçus par les migrants temporaires leur permettent d'envoyer ou de rapporter à leur famille des sommes assez

importantes. Compte tenu de l'évolution des salaires, du cours de la vie, l'afflux de numéraire vers les régions migrantes n'a cessé de croître de 1845 à 1881. En 1861 le préfet de la Creuse écrit. « La moyenne des économies faites a été de 100 francs par ouvrier » (archives départementales). C'est donc à cette époque une somme de 10 à 15 millions de francs qui afflue vers les campagnes creusoises. Mais le volume des fonds que les migrants envoient à leur famille, durant leur absence, varie selon les années et les situations de chacun. C'est surtout en période de cherté des denrées que les envois sont considérables et les plus pauvres sont obligés d'adresser des mandats à leur famille plus régulièrement.

Une intégration difficile

Une des caractéristiques essentielles de cette vie en collectivité est la volonté du migrant de ne pas rompre avec son milieu d'origine. Que de soir dur durant le voyage, au garni ou sur le chantier, le Limousin vit entouré de ses compatriotes. Certains facteurs culturels renforcent encore cette solidarité, comme l'usage du dialecte limousin ou la chanson des « Maçons de la Creuse » écrite par Jean Petit, du village de Boueix (Puy Malsignat), dit Jan dau Boueix, qui court de chantier en chantier.

Les conditions de vie

L'ameublement est très sommaire, un clou en guise de porte-manteau. Les ouvriers payent en moyenne 5 à 8 francs par mois. Les conditions qu'offrent les garnis sont donc souvent déplorables, en raison de la surpopulation.

Les divertissements

L'existence laborieuse du maçon est heureusement entrecoupée d'instant joyeux et distrayants. C'est dans les bastringues (cabarets) bruyants et bondés que les maçons s'amusent, échangent avec leurs pairs des nouvelles du pays. Les maçons se rendent également à des « bals musette ».

Ainsi il en va des maçons de la Creuse qui resteront toujours gravés dans nos mémoires.

MEILLEURS



AGGLO

INFOS PRATIQUES

Mairie : ouverture le mardi et le jeudi de 14h à 18h.

En dehors de ces horaires un répondeur est à votre disposition : 05.55.81.10.60.

Adresse mail : mairie.peyrabout@wanadoo.fr

Le Maire : permanence, le mardi et le jeudi de 15h00 à 18h00.

Pour le joindre à son domicile, composez le 05.55.80.07.16

En son absence un répondeur est à votre disposition.

Les Adjoints : Didier Roger : 05 87 56 11 30
Monique Rapissat : 05 55 80 03 45

DECHETERIE GUERET : Horaires d'ouverture : du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h30. Pour tous renseignements, téléphoner au 05.55.52.96.16

DECHETERIE SARDENT : Horaires d'ouverture : le mardi, le mercredi, le vendredi et le samedi de 9h à 12h ; fermée le lundi, le jeudi et le dimanche. Tel 05 55 89 86 06

AEP – EN CAS D'URGENCE

Depuis le 1^{er} janvier 2021 cette compétence est assumée par la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret. La maintenance des ouvrages est confiée à la SAUR. Pour tout problème sur le réseau appeler le numéro d'astreinte de la CAGG au 06 17 12 99 89

SAMU : 15
Sapeurs-Pompiers : 18
Gendarmerie : 17
Gendarmerie d'Ahun : 05.55.62.40.05
ERDF : 0.810.333.323

Trésorerie Guéret : 05 55 52 42 72
Hôpital de Guéret : 05.55.51.70.00

LOCATION SALLE POLYVALENTE

- Gratuite pour les associations de la commune,
- 50 € pour les habitants de la commune,
- 120 € pour les personnes extérieures à la commune.

RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES

Collecte des déchets recyclables : les lundis, tous les quinze jours.

Collecte des ordures ménagères : les mercredis tous les quinze jours.

Le nouveau calendrier est annexé dans ce bulletin municipal.

TRANSPORTS (circuit départemental)

Car pour Guéret, chaque mercredi à 13h30, retour vers 17h.

Chaque samedi à 9h – retour à 12h.

TAD Agglomération Grand Guéret

Espace mobilité au 05.55.51.91.91

Site internet : www.grandgueretmobilite.fr

BIBLIOTHEQUE Multimédia du Grand Guéret

8, Avenue Fayolle 23000 Guéret

05.87.63.00.08

www.bm-grandgueret.fr

LA QUINCAILLERIE NUMERIQUE

22, Av Charles De Gaulle

05.55.41.45.13

contact@laquincaillerie.tl

Directeur de la publication : Jean Paul Brignoli
Mise en page, impression : mairie de Peyrabout
IPNS